



Madame, Monsieur,
Chère cliente, Cher client,

Vous avez certainement vu sur les réseaux sociaux une **proposition de circulaire de l'INAMI** concernant la lecture de la carte eID.

Nos helpdesks ont été fortement sollicités à ce sujet mais ne peuvent pas répondre sur une **communication non officielle qui va être adaptée.**

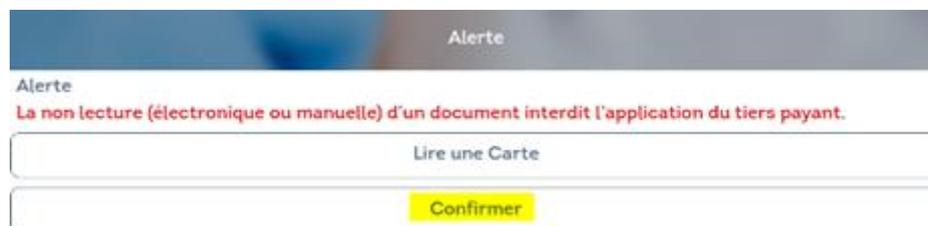
Sachez, qu'en tant que membre de la commission informatique, nous avons fait de manière officielle la demande de rendre non obligatoire l'utilisation de l'eID et d'un lecteur de carte.

Hier soir, Madame Maggie De Block, ministre de la Santé publique a communiqué que les infirmiers à domicile ne doivent plus lire la carte eID des patients pour éviter la propagation du virus : [Voir l'article](#)

Concrètement, **vous ne devez plus lire les cartes d'identité.** Pour l'instant, il n'est pas précisé de manière officielle si des justifications de non lecture doivent être mises sur les fichiers de facturation (support magnétique).

Donc, si vous utilisez l'application:

- **Mobi33:** lorsque vous recevez la confirmation d'enregistrer la visite sans lecture de carte, sélectionnez l'option "Confirmer".



- **ReID:** nous vous invitons à ne plus utiliser l'application.

Dès que nous recevrons la circulaire INAMI officielle, nous reviendrons vers vous avec des informations précises pour la facturation.

Meilleures salutations,

L'équipe Soft33



Soft33 SA, Rue du Travail 11, Nivelles, Brabant wallon 1400, Belgique, +32 (0) 67 88 27 33

[Se désabonner](#)